

POUR INFORMATION

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 21 janvier 2013.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie, tenue le vingt et unième jour du mois de janvier de l'an deux mille treize, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à 20 h 00.

Sous la présidence de monsieur le maire Rosaire Simoneau,

Étaient présents : la conseillère Mélanie Boissonneault,
les conseillers Christian Laroche,
Paulin Nappert,
Yves Chassé,

Était absent : le conseiller Patrice Cossette,

formant quorum de ce conseil.

Ouverture de
l'assemblée

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

2013-01-21

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence,

Il est résolu unanimement :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Questions de
l'auditoire

Une (1) personne assiste à la séance. Aucune question n'est posée.

2013-01-22

**ACCEPTATION DES COMPTES POUR LA PÉRIODE DU 10 DÉCEMBRE 2012
AU 20 JANVIER 2013**

Le bordereau des comptes du fonds d'administration et du fonds des dépenses en immobilisations pour la période du 10 décembre 2012 au 20 janvier 2013 de la Ville de Sainte-Marie a été remis à chacun des membres du conseil.

ATTENDU QUE pour le fonds d'administration, le trésorier a certifié qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées;

Après vérifications :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Marie accepte le bordereau des comptes de dépenses pour la période du 10 décembre 2012 au 20 janvier 2013 du fonds d'administration pour un montant de 2 305 860,74 \$ et de six (6) chèques annulés au fonds d'administration représentant un montant de 161,61 \$ ainsi que du fonds des dépenses en immobilisations pour un montant de 971 450,52 \$ et de quatre (4) chèques annulés au fonds des immobilisations représentant un montant de 95 694,07 \$.

Le trésorier, monsieur Jacques Boutin, est autorisé à faire le paiement de ces comptes immédiatement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 11.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1566-2013

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1566-2013

Avis de présentation est donné par le conseiller **Yves Chassé** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1566-2013 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 475 000,00 \$. Ce projet de règlement autorise des dépenses en immobilisations concernant des prolongements de réseaux d'aqueduc, d'égout et de voirie.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1567-2013

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1567-2013

Avis de présentation est donné par le conseiller **Yves Chassé** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1567-2013 décrétant une dépense de 3 073 000, \$ et un emprunt de 2 977 400, \$ incluant les frais incidents et les taxes pour l'exécution de travaux de réhabilitation et de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme d'aide financière *PIQM (sous-volet 1.5)*.

AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1568-2013

Avis de
présentation du
règlement
numéro
1568-2013

Avis de présentation est donné par le conseiller **Yves Chassé** qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1568-2013 modifiant le règlement numéro 1480-2010 décrétant une dépense et un emprunt de 2 977 000, \$ incluant les frais incidents et les taxes pour l'exécution de travaux de réhabilitation et de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout dans le cadre du programme d'aide financière *PRECO* plus particulièrement en enlevant la réalisation de cinq (5) tronçons auxdits travaux et diminuant ainsi la dépense et l'emprunt à 2 735 200, \$.

2013-01-23

AIDE FINANCIÈRE / DÉFI-SANTÉ MARIVERAIN

ATTENDU QUE les représentants de l'organisme *Défi-Santé mariverain* se sont adressés aux autorités municipales afin que la Ville leur transfère les profits nets cumulés des éditions des années antérieures totalisant un montant approximatif de 24 881,18 \$ et leur accorde un soutien financier de l'ordre de 6 000,00 \$ pour l'année 2013;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise son trésorier à transférer à l'organisme *Défi-Santé mariverain* le montant représentant les profits nets cumulés des éditions des années antérieures totalisant un montant estimé de 24 881,18 \$ ainsi que tout autre montant pouvant lui être versé pour l'édition 2013.

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde également, pour l'année 2013, à l'organisme *Défi-Santé mariverain* une aide financière de 6 000,00 \$ pour la soutenir financièrement dans l'organisation de l'édition 2013 qui se tiendra les 16 et 17 février 2013.

QUE cette aide financière soit prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 12.
Modification budgétaire numéro 4001.

Adopté à l'unanimité.

2013-01-24

AIDE FINANCIÈRE / FESTIVAL COULEURS DU MONDE, ÉDITION 2013

ATTENDU QUE la 12^e édition du Festival Couleurs du monde se tiendra du 27 au 30 juin 2013;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie a établi que ce festival international soit l'événement porte-étendard de la ville;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2013, un soutien financier de l'ordre de 50 000,00 \$;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Paulin Nappert**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE la Ville de Sainte-Marie accorde, pour l'année 2013, à la corporation du *Festival Couleurs du monde* un montant de 50 000,00 \$ pour la soutenir financièrement dans l'organisation de cet événement international. Cette subvention sera versée en trois (3) versements comme suit :

15 000,00 \$	<i>le 25 janvier 2013</i>
20 000,00 \$	<i>le 15 mars 2013</i>
15 000,00 \$	<i>le 15 mai 2013</i>

QUE cette aide financière soit prise à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 13.

Adopté à l'unanimité.

2013-01-25

SIGNATURES DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC SAMAR POUR L'ANNÉE 2013

ATTENDU QU'une entente est intervenue entre la Ville de Sainte-Marie et la Société de l'arbre Mariveraine (SAMAR) pour l'année 2013;

ATTENDU QU'à l'intérieur de cette entente, la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière d'un montant maximal de 130 300,00 \$, taxes en sus, et réserve à même ses activités financières de l'année 2013 une somme maximale de 39 400,00 \$ pour couvrir les dépenses de fleurs, de matériaux, de phytoprotection, de location et d'entretien de véhicules;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le maire et la greffière à signer l'entente intervenue avec la Société de l'arbre Mariveraine (SAMAR) pour l'année 2013.

QUE par cette entente, la Ville de Sainte-Marie accorde une aide financière à la Société de l'arbre Mariveraine (SAMAR) d'un montant maximal de 130 300,00 \$, taxes en sus. En contrepartie de l'engagement de la Ville, la SAMAR s'engage à réaliser plusieurs activités en matière d'horticulture ornementale et d'arboriculture, et ce, pour la période s'étalant du 1^{er} mars au 31 décembre 2013.

QUE ledit montant de 130 300,00 \$, taxes en sus, soit payé comme suit :

◆ le 24 janvier 2013	15 100,00 \$, taxes en sus
◆ le 15 mars 2013	35 000,00 \$, taxes en sus
◆ le 15 mai 2013	66 900,00 \$, taxes en sus
◆ le 15 août 2013	13 300,00 \$, taxes en sus

QUE cette somme soit financée à même les activités financières de l'année en cours.

QUE la Ville de Sainte-Marie s'engage également à réserver à même son budget d'activités financières de l'année 2013 une somme maximale de 39 400,00 \$ pour couvrir les dépenses de fleurs (jardinières, annuelles, vivaces), de matériaux (compost, engrais, outils), de matériaux de phytoprotection, de location et d'entretien de véhicules.

Certificat de crédits du trésorier numéro 14.

Adopté à l'unanimité.

2013-01-26

MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS / CONTRAT DE COORDINATION, RÉDACTION, MISE EN PAGE ET INFOGRAPHIE DU JOURNAL MUNICIPAL LE LIEN MARIVERAIN POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} MARS 2013 AU 28 FÉVRIER 2014

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie désire accorder à *Imago Communication inc.* le mandat pour le contrat de coordination, rédaction, mise en page et infographie du journal municipal Le Lien Mariverain, et ce, pour la période du 1^{er} mars 2013 au 28 février 2014;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Yves Chassé**,
Appuyé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,

QUE conformément à leur offre de services datée du 16 janvier 2013, la Ville de Sainte-Marie accorde le mandat de coordination, rédaction, mise en page et infographie du journal municipal *Le Lien mariverain* à *Imago Communication inc.* pour la période du 1^{er} mars 2013 au 28 février 2014, et ce, aux tarifs suivants :

Tarif horaire	25,00 \$, taxes en sus
Détournage d'une photo	0,00 \$, taxes en sus
Numérisation d'une photo	0,00 \$, taxes en sus
Brûlage d'un CD	35,00 \$, taxes en sus
Épreuve couleur 11 X 17	0,00 \$, taxes en sus
Création d'une maquette PDF	0,00 \$, taxes en sus

QUE le coût de ce mandat, estimé entre 8 625,00 \$ et 10 525,00 \$, taxes en sus, soit payable, sur facturation, à même les activités financières de l'année en cours.

Certificat de crédits du trésorier numéro 15 (année 2013) et référence au budget 2014.

Adopté à l'unanimité.

2013-01-27

AUTORISATION AU SERVICE DE L'INGÉNIERIE / INSTALLATION DE NOUVELLES LUMIÈRES DE RUE

ATTENDU QUE lors de l'élaboration du programme triennal, la Ville avait prévu l'installation de nouvelles lumières de rue;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller **Christian Laroche**,
Appuyé par le conseiller **Yves Chassé**,

QUE la Ville de Sainte-Marie autorise le Service de l'ingénierie à faire les démarches nécessaires afin de procéder à l'installation de nouvelles lumières de rue, et ce, dans les nouveaux développements résidentiels.

QUE par conséquent, la Ville de Sainte-Marie autorise, conformément à son programme d'immobilisations pour l'année 2013, une dépense maximale de 10 000,00 \$, taxes nettes incluses.

QUE cette somme soit financée à même la taxe spéciale sur les activités générales d'investissement.

Certificat de crédits du trésorier numéro 16.

Adopté à l'unanimité.

2013-01-28

SIGNATURES D'UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE BEAUCE (CSD) CONCERNANT LA REMISE DES COTISATIONS SYNDICALES

ATTENDU QUE le Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) a demandé à la Ville de modifier la façon d'effectuer les cotisations syndicales et plus particulièrement, de transmettre ces cotisations à la CSD plutôt qu'au Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD);

ATTENDU QUE la Ville accepte de modifier la procédure de remise des cotisations syndicales en autant que la nouvelle procédure ne crée pas d'obligations administratives supplémentaires au Service des finances et de l'administration;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Paulin Nappert**,

QUE la Ville autorise la greffière à signer une lettre d'entente avec le Syndicat des employés municipaux de Beauce (CSD) pour modifier la procédure de remise des cotisations syndicales, et ce, en autant que cette nouvelle procédure ne crée pas d'obligations administratives supplémentaires pour le Service des finances et de l'administration.

Adopté à l'unanimité.

2013-01-29

RATIFICATION DE L'EMBAUCHE DE PERSONNEL / CENTRE CAZTEL (PRÉPOSÉS AU VESTIAIRE) – SAISON DES GLACES 2012-2013

ATTENDU QUE le Service des loisirs, culture et vie communautaire recommande au conseil municipal d'embaucher du personnel à titre de préposés au vestiaire pour le Centre Caztel pour la saison des glaces 2012-2013;

ATTENDU QUE, conformément à la loi, la Ville de Sainte-Marie doit procéder par résolution pour embaucher du personnel;

ATTENDUE QUE conformément aux pouvoirs qui lui sont accordés par la résolution numéro 2004-10-515, le directeur général a procédé à l'embauche de *mesdames Isabelle Carrier, Valérie Michaud et de monsieur Marc-Antoine Martineau-Fillion*;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère **Mélanie Boissonneault**,
Appuyé par le conseiller **Christian Laroche**,

QUE la Ville de Sainte-Marie ratifie l'embauche de *mesdames Isabelle Carrier et Valérie Michaud ainsi que monsieur Marc-Antoine Martineau-Fillion* à titre de préposés au vestiaire pour le Centre Caztel pour la saison des glaces 2012-2013, et ce, depuis le 18 janvier 2013. La rémunération de ces personnes sera le salaire minimum et leurs autres conditions de travail seront celles prévues à la *Loi sur les normes du travail*.

Certificat de crédits du trésorier numéro 17.

Adopté à l'unanimité.

Une (1) personne assiste à la séance. Une (1) question est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE à 20 h 18.

Chantale Faucher, OMA
Greffière adjointe.

Rosaire Simoneau,
Maire.

